

L'ARTISTE Musicien



L'orchestre de Thomas de Pourquery © Pascal Thiebault

N° 204 2^e trimestre 2019



**“L’Artiste Interprète”
Bulletin trimestriel
SAMUP**

Correspondance : SAMUP
21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris
Tél. : 01 42 81 30 38
Fax : 01 42 81 17 20

E-mail : samup @ samup.org
Site : www.samup.org
E-mail : danse @ samup.org

Métro : Pigalle

Tarifs et abonnement
Prix du numéro : 3,50 €
(Port en sus : 70 g. tarif «lettre»)
Abonnement : 15 € (4 numéros)
Paiement à l’ordre du SAMUP
CCP 718 26 C Paris

Directeur de la publication
Marianne FAUCHER

Rédacteur en chef
Julien LE ROUX

Maquette, photocomposition
Bintou FOFANA

Photogravure, impression
Imprimerie Salomon
378, avenue de l’Industrie
69140 Rillieux-la-Pape
Tél : 04 78 83 68 68

Dépôt légal n° 503-9-2007
4^e trimestre 2018

SAMUP : Syndicat des Artistes interprètes et enseignants de la musique, de la danse et des arts dramatiques.

Le SAMUP remercie vivement tous les artistes de talents, le festival Jazz en Baie et le photographe Chloé Robine qui ont contribué à l’illustration de ce livret que l’on peut retrouver sur notre site.

**Artistes, vous avez des droits
le SAMUP est là pour les défendre**

S
Le
Syndicat
des
artistes
amup

SAMUP
21 bis, rue Victor Massé
75009 PARIS
Métro Pigalle
Téléphone 01 42 81 30 38 - Télécopie 01 42 81 17 20
Site : www.samup.org
E-mail : samup@samup.org
E-mail danse : danse@samup.org

Le SAMUP : Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse et des arts dramatiques fut fondé le 13 mai 1901 par Gustave Charpentier. Pierre BOULEZ (1925-2016) en fut le Président d’Honneur.



Gustave Charpentier
1860 - 1956

Le SAMUP est un syndicat indépendant. Il n’est rattaché à aucune des cinq confédérations. C’est le plus ancien syndicat d’artistes. Il compte 3670 adhérents.

Dans son discours, lors de cette assemblée fondatrice du 13 mai 1901, Gustave CHARPENTIER a eu l’occasion de dire en l’hommage aux délégués des orchestres :

«Les artistes seront donc toujours les éternels enfants amuseurs de la société ingrate, les derniers à obéir aux inéluctables lois qui groupent tous les sacrifiés, en face des oppresseurs !»...

... : «Vous n’avez pas craint de descendre de votre piédestal d’artiste où vous relèguent ceux qui vous abusent, ou voudraient vous attacher ceux qui ont besoin que vous restiez les bons garçons talentueux que l’on berne avec des flatteries et des compliments. Artistes, vous le serez quand il vous plaira de l’être ! Travailleurs, vous l’êtes, vous le serez toujours forcément».



21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris
Tél. : 01 42 81 30 38 - Fax : 01 42 81 17 20

E-mail : samup@samup.org - E-mail : danse@samup.org
Site : www.samup.org

L'ÉCONOMIE CULTURELLE

L'an dernier à la même époque, l'IAU-IDF dans une note relative à l'économie culturelle en Île-de-France annonçait que :

- 45 % des emplois du secteur culturel national étaient concentrés en Île-de-France (note IAU- IDF)
- 300 000 emplois du secteur culturel national étaient concentrés en Île-de-France, soit 5,3 % du total des emplois dans la région

L'Île-de-France pèse 61 % de la plus-value dégagée par les établissements culturels français, soit 21 Md€ par an.

La culture constitue un levier de développement stratégique pour les grandes métropoles. Dans ce domaine, l'Île-de-France est particulièrement bien dotée. Elle se distingue notamment dans le domaine de l'audiovisuel, cinéma et multimédia.

Cependant, si le secteur est florissant, ses professionnels ont des formes d'emploi atypiques puisqu'ils cumulent plusieurs activités, essentiellement sous contrats précaires.

- Un tiers des actifs exerçant dans le secteur culturel en Île-de-France a un statut d'indépendant (non salarié), soit 3,4 fois plus que pour l'ensemble des professions.
- La moitié d'entre eux a un statut de micro-entrepreneur, notamment les professeurs de musique et de danse et les photographes. Leur revenu mensuel imposable atteint 1 800 € en moyenne, soit 300 € de plus qu'au niveau national.

Le cumul avec une activité salariée est fréquent : il concerne 39 % des non-salariés en Île-de-France, soit un peu plus qu'au niveau national (36 %), notamment les micro-entrepreneurs exerçant dans l'enseignement culturel (72 %), le spectacle vivant (67 %) et l'audiovisuel, cinéma et multimédia (66 %).

57 % des emplois culturels d'Île-de-France se trouvent à Paris et 19 % dans les Hauts-de-Seine. Ces localisations préférentielles s'expliquent par des implantations historiques, des impulsions nées de politiques locales ou encore par effet d'aubaine (opportunités foncières, friches industrielles reconverties).

La création artistique, constituée du spectacle vivant et des arts visuels, est diffuse, malgré une très forte présence parisienne, due à la concentration des salles de théâtre ou de spectacle privées. Ces activités prospèrent également en proche couronne, notamment à Montreuil, Boulogne-Billancourt et Courbevoie, où l'offre en équipements publics culturels est abondante.

TAXE GAFAs

Quand les plus grandes fortunes mondiales et les multinationales échappent à l'impôt, quand les petits paient pour les gros, avec parfois la complicité coupable des États, les milliards manquent à la santé, à l'éducation, à l'environnement.

Les rapports des ONG s'ajoutent aux travaux des experts pour donner l'ampleur du scandale. 8 % du patrimoine financier mondial est détenu dans les paradis fiscaux, soit près de 7900 milliards d'euros. 40 % des profits des multinationales sont déclarés dans des paradis à fiscalité faible ou nulle, soit près de 650 milliards de dollars chaque année. Leurs profits croissent et pourtant leurs impôts baissent... Il manque à la France et à l'Union européenne 20 % de leurs recettes au titre de l'impôt sur les sociétés. Et que dire de la fortune des milliardaires qui continue année après année de croître trois fois plus vite que la richesse moyenne par personne ?

On ne peut plus laisser les multinationales se moquer des États et des peuples, faire leurs lois au détriment de la loi, opposer leur volonté à la volonté générale. Après la Grande-Bretagne et l'Autriche, la France, prenant acte de l'échec des négociations européennes, vient ainsi d'annoncer son intention de taxer les géants du numérique en France, Google, Apple, Facebook, Amazon (GAFA)... Le gouvernement envisage une taxe assise sur le chiffre d'affaires digital, sans lien avec les bénéficiaires, qui laisse un peu circonspect certes, une taxe au rendement faible et incertain sans doute, mais un acte politique important qui ouvre une voie. Une voie qui pourrait n'être qu'une impasse cependant, si le gouvernement devait continuer d'ignorer la situation de tant de grandes entreprises qui échappent à l'impôt, prenant ainsi le risque du solde de tout compte.

Un changement de modèle fiscal est en cours, et nous ne l'avons pas encore pris en compte. Nous taxons aujourd'hui les profits des entreprises en fonction de l'endroit où se trouve leur « établissement stable » de production. Et il est certes juste que les entreprises contribuent par leurs impôts à la création du « capital social de production » nécessaire au développement de leurs activités.

Mais cette initiative cherche à colmater une fuite gigantesque avec un sparadrap et ne prend pas acte du changement radical de modèle économique qu'entraîne le développement du

numérique. Ces sociétés peuvent désormais découpler de manière spectaculaire la production et la distribution de leurs services. Cette capacité inédite à centraliser une base productive à un seul endroit pour desservir un continent tout entier remet en cause jusqu'au cœur conceptuel de notre imposition des entreprises.

Il faut donc mieux imposer les entreprises pour lutter efficacement contre l'optimisation fiscale des GAFA ? Chaque année, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), économisent des milliards d'euros grâce aux optimisations fiscales que l'Europe autorise, notamment grâce à la centralisation de leurs activités en Irlande, où le taux d'imposition du profit des entreprises est de 12,5 % (contre 33,33 % en France).

Que faire ? Une solution semble exister, consistant à ajuster nos principes de taxation aux évolutions engendrées par la numérisation de l'économie pour nous immuniser contre toutes ces optimisations fiscales. La France aimerait obtenir un consensus avec ses partenaires européens autour d'une taxe GAFA qui permettrait de récupérer quelques centaines de millions d'euros.

Frapper les géants du numérique au portefeuille, quitte à fâcher l'ami américain : l'Assemblée nationale s'est saisie, lundi 8 avril 2019, du projet de loi de taxation des champions mondiaux, qui doit faire de la France un des pays pionniers en la matière.

La « taxe GAFA » (acronyme pour Google, Amazon, Facebook et Apple) à la française s'inspire d'un projet européen qui n'a pas abouti, en raison des réticences de quatre pays (Irlande, Suède, Danemark et Finlande). D'autres États européens comme l'Autriche ont des projets similaires, elle servira de « levier » dans les négociations internationales. Si l'accord espéré d'ici à 2020 au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était enfin mis en place, la France retirerait naturellement sa taxation nationale.

Ceci n'apaisera pas Washington qui la juge « extrêmement discriminatoire à l'égard des multinationales basées aux États-Unis ». Le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, a encore exhorté Paris à y renoncer.

L'instauration de la taxe avait été annoncée en décembre 2018 en pleine crise des « gilets jaunes ». Selon le

ministre, elle devrait contribuer à financer les 10 milliards d'euros de mesures d'urgence économiques et sociales. Même objectif avec le second article du projet de loi qui infléchit la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés pour 2019.

Concrètement, la taxe doit concerner les activités numériques qui « créent de la valeur grâce aux internautes français ». Elle repose « sur la notion de “travail gratuit” des utilisateurs ».

En moyenne, les grandes entreprises du numérique paient 14 points d'impôt de moins que les autres entreprises » en Europe (9 % contre 23 %).

La taxe doit concerner les entreprises qui font un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques de 750 millions d'euros dans le monde et de plus de 25 millions d'euros en France.

L'idée est de les imposer à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires réalisé en France sur les publicités en ligne, la vente à des tiers des données personnelles et l'« intermédiation » (mise en relation, par des plateformes, entre entreprises et clients). Elle devrait s'appliquer à une trentaine de groupes, comme Meetic, Amazon, Airbnb, Instagram ou encore la Française Criteo, et rapporter 400 millions d'euros en 2019, puis 650 millions en 2020-2022.

La proposition « ACCIS » de la Commission européenne pourrait permettre de régler ce problème d'attribution du chiffre d'affaires des sociétés du numérique à chaque pays où le chiffre d'affaires est gagné et non plus seulement à l'Irlande, au Luxembourg, ou aux Pays-Bas, là où la plupart de ces sociétés ont leur siège européen. Cela permettrait de permettre aux instances nationales d'exiger des impôts de ces sociétés, même si leur établissement dans le pays n'est pas considéré comme « stable » selon les règles en vigueur. Cela prendra beaucoup d'efforts et de temps pour convaincre l'ensemble des États membres de voter ce texte, car en matière de fiscalité l'adoption s'effectue toujours à l'unanimité, ce qui explique aisément la différence de situation entre l'Europe et les États-Unis qui peuvent modifier les règles fiscales facilement.

Aujourd'hui, la taxe GAFAs place la France dans une situation internationale difficile. Bruno le Maire l'a affirmé le 17 juillet : « la France ne cédera pas. » Pourtant, le lendemain, Stephen Mnuchin, Secrétaire

américain au Trésor, a affirmé que « rien n'est fait » et que « nous sommes engagés dans des discussions bilatérales » avec la France. Washington a sommé Paris de retirer ce texte, faute de quoi il y aura des représailles américaines. Les États-Unis ont d'ores et déjà entamé une enquête « pour savoir si la taxe cible les sociétés américaines de manière discriminatoire ». Si le résultat de l'enquête est positif, les États-Unis infligeront des droits de douane plus élevés sur certains produits français....

Google de son côté demande un nouveau système de taxation mondiale sur les bénéfices !

Comme si l'opposition de la Maison Blanche ne suffisait pas, un collectif a signé une tribune contre la taxe GAFAs. Ils estiment que « le résultat est un texte fiscalement très complexe, et en réalité très mal ficelé, qui devrait rapporter peu aux caisses de l'État, et être au final largement payé par le consommateur final si l'on en croit la plupart des études sérieuses menées sur le sujet ! En la matière, il s'est agi de gouverner par coups de communication, non de prendre les mesures structurantes nécessaires. »

D'après l'ancien député européen et expert de la fiscalité Alain Lamassoure : « le vrai problème que la France ne veut pas aborder est que d'un côté nous voulons faire payer les GAFAs et de l'autre côté, nous ne voulons pas recevoir moins d'impôts des multinationales françaises. Car si pour la part de leurs activités en Europe, les GAFAs doivent payer plus d'impôt sur les bénéfices en Europe, alors symétriquement, la France devra admettre que les bénéfices d'un Renault ou d'un Airbus réalisés en Chine ou en Inde soient taxés là-bas. »

Bruno Le Maire a annoncé le 18 juillet lors du G7 que : « les pays du G7 veulent mettre fin à l'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises et à l'évasion fiscale ». Pour arriver à un accord international, il reste beaucoup de chemin à parcourir.

La Taxe GAFAs sera-t-elle appliquée en attendant cet accord ? Selon les meilleures estimations, cette taxe représenterait un maximum de 400 millions d'euros de revenus par an.

ÉVALUATION CRÉDIT D'IMPÔT

Au sujet de l'évaluation du crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical, à la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, le 29/05/2019 et selon la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée Nationale :

- 15 M€ de dépense fiscale ont été consacrés au crédit d'impôt du spectacle vivant en 2018 qui doivent être mis en perspective avec les 328 M€ dédiés à l'ensemble des crédits d'impôt de la mission Culture ;
- la création d'emplois a augmenté de 10 % entre 2016 et 2017 dans les structures bénéficiaires du CISV (Crédit d'Impôt pour le Spectacle Vivant) ;
- 153 spectacles ont été créés en 2017 grâce au soutien du CISV ;
- 2,4 € ont été rapportés à l'État pour 1 € investi, sous forme d'impôts ou de cotisations sociales.

Le Projet de Loi de Finances 2019 a sérieusement resserré le CISV en excluant les spectacles d'humour et les comédies musicales.

Un rapport récent de l'IGF et de l'IGAC n'est pas loin de considérer que le CISV s'apparente à une subvention déguisée en crédit d'impôt. Cette analyse fait fi de l'extrême fragilité économique du secteur et du soutien décisif du crédit d'impôt à la filière. Les professionnels, attachés à ce dispositif, sont prêts à le faire évoluer pourvu qu'on le pérennise et qu'on lui offre une meilleure visibilité dans le temps.

Brigitte Kuster a appelé les députés de la commission des Affaires culturelles à profiter de la création du Centre National de la Musique pour consolider le dispositif et mieux cibler les productions émergentes, lors du prochain examen du CISC (crédit d'impôt pour le spectacle vivant musical) à la commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale le 06 juin 2019.

SERVICE DE SÉCURITÉ RENFORCÉE

Les contraintes sont fortes concernant les nouvelles dispositions de Laurent Coulon concernant les services de sécurité renforcés dans le spectacle vivant. Pour exemple, la commission de sécurité (préfecture, gendarmerie et SDIS) demande que soit mis en place un service de sécurité renforcé sur le Luberon music festival. Ces effectifs demandés sont à la charge de l'organisateur. C'est donc l'association porteuse de la manifestation qui doit régler ces factures.

Même si le dispositif demandé semble quelque peu démesuré par rapport à la taille de l'événement, cette demande n'est pas négociable.

Pour avoir l'autorisation d'engager le festival, il faudra donc préalablement signer les conventions gendarmerie et SDIS et acquitter, pour une manifestation dont le budget prévisionnel avoisine les 350 000 euros habituellement, les montants suivants :

- Frais de gendarmerie : 17 411,60 euros ;
- Frais relatifs à l'accueil des gendarmes : 78 repas x 3 jours soit 3 603,60 euros ;
- Frais de SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) 15 000 euros par jour soit 45 000 euros pour trois jours.

Il faudra donc ajouter la somme de 66 015, 20 euros pour pouvoir ouvrir un festival de ce type au public.

En règle général, les assurances confirment que, si les responsables ne suivent pas les préconisations des services de prévention, en cas de sinistre les termes de l'assurance sont caducs et les responsables peuvent être engagés pénalement.



Thomas de Pourquery — Sax alto © Pascal Thiebault

CUMUL D'EMPLOIS

Un salarié peut cumuler plusieurs emplois chez différents employeurs, à condition de respecter les durées maximales de travail qui, sauf dérogation, sont prévues par la loi.

Il est important de s'en assurer car si le salarié dépasse ces limites, l'employeur encourt des poursuites pour travail illégal.

Pour ce faire, ce dernier est en droit de demander au salarié de produire ses autres contrats de travail et/ou ses bulletins de paie.

La jurisprudence est constante sur ce point : un salarié ne peut travailler au-delà des durées maximales de travail et un employeur ne peut pas garder à son service un salarié méconnaissant cette interdiction (Cass. soc., 19 mai 2010, n° 09-40.923).

Dans une affaire récente (Cass. soc., 20 juin 2018, n° 16-21.811), le licenciement pour faute grave d'une salariée ayant refusé de produire ces documents a été jugé justifié. Initialement recrutée en CDD à temps partiel, elle avait ensuite été embauchée en CDI à temps complet tout en affirmant ne pas être liée par un autre employeur alors qu'elle avait en réalité conservé un emploi dans une autre société. Cette jurisprudence est constante : le salarié qui refuse de produire les documents permettant à l'employeur de vérifier qu'il n'enfreint pas la réglementation relative à la durée du travail et lui fait donc courir un risque juridique certain commet une faute, potentiellement grave, ce degré de gravité étant apprécié par les juges.

Arnaud Roulin — Piano © Pascal Thiebaut



CMO Congé Maladie Ordinaire

S'agissant du versement intégral du traitement lors d'un congé maladie ordinaire (CMO), la durée des droits à CMO peut atteindre 1 an maximum, mais :

Vous percevez votre traitement indiciaire en intégralité pendant 3 mois (consécutifs ou fractionnés).

Pendant les 9 mois suivants, le traitement indiciaire est réduit de moitié.

En cas de congé maladie fractionné, le calcul des droits à plein traitement (90 jours) prend en compte la durée des congés de maladie ordinaire obtenus au cours des 12 mois précédant le nouvel arrêt maladie.

Exemple : pour un arrêt de travail débutant le 15 octobre d'une année donnée, l'administration comptabilise les jours calendaires où vous avez déjà été en congé maladie ordinaire depuis le 16 octobre de l'année N-1.

Si vous n'avez pas été en congé maladie ordinaire, vous êtes payé à plein traitement. Si vous avez déjà été en congé maladie pendant 90 jours, vous serez payé à demi-traitement.

Il est important de connaître ce dernier point qui prend en compte des arrêts fractionnés sur une période d'un an.



Laurent Bardaine — Sax ténor © Pascal Thiebaut

FONPEPS

Prolonger jusqu'au 30 septembre 2019 au lieu du 31 mai 2019 les mesures du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, tel était l'objet du décret publié au Journal Officiel le 30 mai 2019.

Ces mesures incluent :

- l'aide à l'embauche d'un premier salarié en contrat à durée indéterminée pour les entreprises relevant des branches du spectacle,
- la prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle,
- la prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle.

Le projet de décret soumis à l'avis de la sous-commission de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle de la CNNCEFP prolongeait ces mesures jusqu'au 31 décembre 2019.

Le texte est entré en vigueur le lendemain de sa publication, soit le 31 mai 2019.

Créé en 2016, le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle vise à favoriser l'emploi durable dans le secteur du spectacle, en soutenant notamment l'embauche en CDI et l'allongement des CDD par le biais de mesures prises par décret ou financées par voie de subventions.

Les six mesures du Fonpeps :

- L'aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI pour les entreprises relevant des branches du spectacle
- La prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle
- La prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle
- L'aide à l'embauche des jeunes artistes diplômés
- Le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique
- Le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge.

RÉGIME SIMPLIFIÉ DE DÉCLARATION PRÉALABLE

L'ordonnance présentée par Franck Riester, ministre de la Culture, en Conseil des ministres le 03 juillet 2019 instaure la mise en place d'un régime simplifié de déclaration préalable d'activité pour les entrepreneurs de spectacles vivants se substituant au système d'autorisation administrative en vigueur.

Les contrôles qui étaient faits a priori sont désormais remplacés par des contrôles a posteriori qui permettent de vérifier à tout moment le respect des règles de sécurité, du droit du travail et de la sécurité sociale, ou du droit de propriété intellectuelle.

Les sanctions pénales, rarement appliquées jusqu'alors, sont remplacées par des sanctions administratives, avec une gradation adaptée allant de l'amende à la fermeture administrative de l'établissement.

Le nouveau système déclaratif entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2019.

Il s'appuiera en 2020 sur une nouvelle plate-forme nationale dématérialisée des entrepreneurs de spectacles est en cours de développement et réalisée par le ministère de la Culture. Elle a pour objectif de faciliter les déclarations et de favoriser la fluidité et la transparence des informations ouvertes au public.

D'après la présidence de la République, ce nouveau régime devrait simplifier les démarches et les procédures administratives et raccourcir les délais. Il est favorable aux entreprises et devrait garantir le respect des règles et des obligations des entreprises (sécurité des lieux de spectacle, droit du travail et droit social, droit de la propriété littéraire et artistique).



Edward Perraud — Batterie © Pascal Thebaud

POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR ET D'EXERCER UN MÉTIER ARTISTIQUE

La Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » fragilise les artistes du spectacle vivant et particulièrement les interprètes et créateurs de musique.

La Fédération nationale des écoles d'influence jazz et musiques actuelles (FNEIJMA) alerte sur les nouvelles conditions d'accès à la formation des artistes. Elle s'alarme également des problématiques posées par la certification des formations et l'évolution du label qualité des organismes de formation. Pour aider les organismes de formation à mieux répondre à ces évolutions, la FNEIJMA a décidé de créer un pôle-conseil en ingénierie de certification et de formation. Une loi qui néglige les spécificités du statut des artistes du spectacle vivant

Le 5 septembre 2018, le gouvernement d'Emmanuel Macron mettait en place le deuxième acte de sa réforme du travail en France. L'objectif affiché de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » est de permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions de leurs marchés, et aux salariés de se préparer aux ruptures fréquentes dans leur parcours professionnel en maintenant un haut niveau d'employabilité. Le premier constat de la FNEIJMA est amer. La spécificité et la précarité du cadre d'emploi des artistes du spectacle vivant semblent avoir été négligées dans l'élaboration de la loi : ni le caractère discontinu de leur activité, l'alternance de périodes salariées et de périodes non rémunérées, ni la multitude de projets ou d'employeurs, ou la spécificité du régime d'assurance chômage (communément nommé « l'intermittence ») n'ont été pris en compte. Avant la réforme, les artistes musiciens bénéficiaient de certaines adaptations du Code du travail — notamment pour la formation professionnelle dont l'AFDAS avait l'ensemble des dispositifs en charge. Ce n'est plus le cas aujourd'hui avec l'apparition de nouveaux acteurs clés non spécialisés. Les artistes du spectacle vivant en sortent fragilisés.

La problématique de la certification des formations L'évolution de la certification des formations pose particulièrement problème. La loi souhaite valoriser les formations professionnelles permettant l'obtention d'un diplôme ou d'une certification. Ce qui risque d'être problématique dans la filière artistique et en particulier dans le secteur de la musique, où il existe peu de formations certifiantes. Un artiste musicien, qu'il soit créateur ou interprète, ne fournit pas son/ses diplômes pour justifier de ses compétences auprès de ses employeurs (producteurs, diffuseurs, etc.), car elles sont évaluées en situation de travail. Par ailleurs, il est difficile de définir des critères d'évaluation pour la création.

Ainsi, en l'état, la Loi du 5 septembre 2018 ne permet qu'à très peu d'artistes de bénéficier d'une formation professionnelle et de mobiliser les financements prévus à cet effet :

- soit parce que les formations artistiques existantes ne sont pas certifiantes,
- soit parce que les critères d'accès aux financements de formations certifiantes ne correspondent pas au cadre d'emploi des artistes.

Un label qualité non adapté aux organismes de formation des artistes musiciens

Une situation d'autant plus préoccupante que la loi prévoit en outre un durcissement des conditions d'obtention du label qualité des organismes de formation professionnelle mis en place en 2017. Ce nouveau label, obligatoire pour l'ensemble des organismes de formation sans distinction, risque de ne pas prendre en compte leur diversité. Il peut mettre en péril les organismes de formation spécialisés de la filière musicale et/ou de taille modeste dont l'existence permet à la fois l'égalité d'accès à la formation dans les territoires, mais aussi la diversité musicale.

Alors que les artistes professionnels de la musique évoluent dans un cadre professionnel en constante mutation, comment pouvons-nous assurer leur employabilité dans la durée si nous ne leur permettons pas de mettre à jour leurs compétences et leurs connaissances par des formations adaptées ?

Objectifs et missions

Transformer une contrainte en opportunité ?

Malgré toutes ces contraintes, il est possible de transformer les changements induits par la Loi du 5 septembre 2018 en une opportunité pour la filière musicale. Mais pour y arriver, les organismes de formation professionnelle vont devoir être accompagnés. C'est pourquoi la FNEIJMA a décidé de créer un pôle-conseil en ingénierie de certification et de formation. Ses missions seront multiples : créer des outils favorisant la recherche et le développement de formations innovantes et complémentaires ; éduquer les organismes de formation et leurs équipes à l'ingénierie de certification et aux moyens de répondre aux évolutions de la filière musicale.

Le pôle aura aussi pour mission d'accompagner et de conseiller les organismes de formation dans leurs démarches de création de formation et de certification, et dans leur procédure de certification qualité du Cofrac. Son rôle ne saurait être complet sans le développement de certifications portées par la FNEIJMA en direction des artistes-interprètes musiciens, créateurs, auteurs, compositeurs, arrangeurs, etc.

CNM — CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Un comité opérationnel visant à accompagner la création du CNM au 1^{er} janvier 2020 a été installé le 21 mars 2019.

Ce comité est présidé par Catherine Ruggeri, inspectrice générale des affaires culturelles. Elle avait notamment occupé les fonctions de vice-présidente de l'association de préfiguration du Centre national de la musique, entre 2011 et 2012, lorsque le projet était porté par l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Frédéric Mitterrand.

Ce comité réunit les structures qui ont vocation à être fédérées par le CNM comme le CNV, le FCM, l'IRMA et le Bureau export. Concernant ce dernier, le ministre a indiqué que son intégration au CNM mérite encore des réflexions. Des arguments plaident en faveur d'une intégration, d'autres pour le maintien de son autonomie en dehors du CNM.

Le comité comprend également la DGMIC, qui est le chef de file et assure le pilotage ministériel du projet, mais aussi la DGCA et le secrétariat général du Ministère de la Culture qui apportent leur expertise en matière juridique, budgétaire, immobilière ou de ressources humaines.

Ce comité devra traiter les aspects juridiques, budgétaires, administratifs, immobiliers, et sociaux.

La proposition de loi portant sur la création d'un Centre National de la Musique a été adoptée par les députés à l'Assemblée nationale le 6 mai 2019.

Ce nouvel établissement public devrait voir le jour à partir de janvier 2020.

Avec un poids économique de 8,7 milliards d'euros, la musique est la première pratique culturelle des français et deuxième industrie culturelle.

Placé sous la tutelle du ministre de la Culture, le Centre bénéficiera du produit de la taxe sur les spectacles, actuellement affectée au CNV et de futures « ressources complémentaires » dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, après évaluation des « besoins nouveaux ».

Plusieurs élus d'opposition ont fait part de leurs réserves en affirmant que créer un tel établissement sans investissement ne servirait à rien, alors qu'un budget minimum de 20 millions d'euros serait nécessaire.

Le nouveau centre regroupera des structures déjà existantes comme le CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz), l'Irma (centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles), le FCM (Fonds pour la création musicale) et le Bureau Export.

Le ministre a rappelé qu'au cours des 15 dernières

années, l'industrie du disque a connu « une crise de grande ampleur, notamment du fait du piratage de masse, avec une baisse de son chiffre d'affaires de l'ordre de 60 % entre 2002 et 2015 », mais n'a pas parlé de la précarité croissante des artistes-interprètes depuis 2001, la spoliation de leurs droits exclusifs et le fait qu'ils ne perçoivent toujours d'aucune garantie de rémunération s'agissant de la diffusion sur internet.

Pour l'instant, le CNM n'est pas doté d'un lieu physique et bénéficie seulement de 5 millions d'euros en vue des préparatifs de son lancement en janvier prochain. Chacun reste attentif aux travaux de mise en place opérationnelle du CNM, des moyens qui seront mis en place et des règles de gouvernance et de fonctionnement qui seront garantes de l'efficacité, l'équité économique du dispositif et de la place laissée aux artistes afin que le centre ne deviennent pas celui de la production phonographique ou des industries du divertissement.

C'est pourquoi, l'évaluation minimale de 20 millions d'euros, en termes de ressources nouvelles et les règles de fonctionnement sont essentielles pour la bonne réalisation de ce centre.

*

Le 9 juillet 2019, lors de l'examen de la proposition de loi portant création du futur du Centre national de la musique, les sénateurs ont précisé les relations du futur établissement public avec les collectivités territoriales.

Ils ont précisé que le CNM peut conclure des contrats et des partenariats avec ces derniers, ainsi qu'avec les différents acteurs de la filière musicale.

Autre ajout : la mention du rôle des collectivités parmi les acteurs du développement de l'éducation artistique et culturelle, domaine dans lequel le futur CNM interviendra « en complément ».

Ils ont aussi complété l'article 1, en soulignant que les missions du CNM concernaient l'ensemble du secteur musical dans le respect de l'égalité de dignité des répertoires et des droits culturels pour permettre à l'ensemble de la filière musicale, toutes musiques et esthétiques confondues, de trouver sa place au sein de cette maison commune.

De surcroît, les sénateurs ont estimé que la mission d'observation économique du secteur par le CNM devait inclure l'analyse des données.

Enfin, ils ont précisé que les collectivités territoriales, compte tenu de leur implication dans la politique publique en faveur de la musique, ont vocation à siéger au conseil d'administration du futur établissement.

MISSION SUR LE STATUT D'ARTISTE AUTEUR

Le ministre de la Culture vient de désigner Bruno Racine pour une mission sur le statut d'artiste auteur. Il devra remettre son rapport pour le 15 novembre 2019.

Grand connaisseur des politiques publiques de la culture, Bruno Racine est lié au monde de la création : auteur de plusieurs romans, il fut aussi directeur des affaires culturelles de la ville de Paris de 1988 à 1993, puis directeur de la Villa Médicis, puis président du Centre Georges-Pompidou, il a ensuite succédé à Jean-Pierre Jeanneney au poste de président de la Bibliothèque Nationale de France.

Son intérêt pour les mutations sociétales s'est matérialisé notamment par la publication en 2011 d'un ouvrage intitulé « Google et le nouveau monde », dans lequel il faisait part de ses réflexions sur les relations entre Google et le monde du livre.

La lettre de mission de Bruno Racine, envoyée le 7 avril précise qu'il devra remettre son rapport pour le 15 novembre 2019.

Entretemps, il aura proposé au ministre des noms « pour constituer un collège d'intellectuels, d'experts et d'acteurs du secteur, qui permettra de nourrir ses réflexions comme des sociologues, des universitaires, des philosophes, des économistes, des juristes.

Certains représentants des auteurs s'inquiètent du fait que la date de remise du rapport est trop tardive pour permettre d'influer sur la réforme des retraites, qui devrait être examinée par l'Assemblée nationale à la fin 2019. Les auteurs craignent en particulier de ne pas être entendus, et nient ne pouvoir faire valoir leur spécificité dans le cadre de cette réforme d'ampleur. Mais la mission de Bruno Racine, qui devra proposer un véritable statut de l'auteur en droit français, va bien plus loin que le seul régime des retraites, et vise à paver un avenir plus certain pour des créateurs qui, pour l'essentiel, voudraient maintenir l'existant, et, si possible, l'améliorer.

Les auteurs ne sont ni des indépendants ni des salariés.

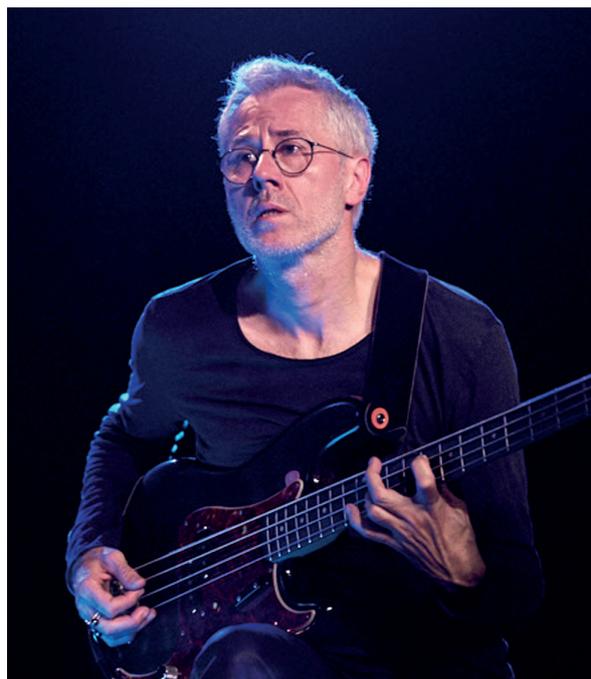
Ils n'ont pas de statut et n'ont que des régimes : un régime fiscal, et un régime social. L'expression artiste auteur vient d'ailleurs du régime de la sécurité sociale.

Si le régime social prend en compte la spécificité d'une carrière d'auteur avec parfois quelques problèmes comme celui de la CSG, il leur est difficile, sans statut formel, de cocher une case pour demander un prêt à la banque, ou pour toute autre démarche ou formalité.

Dans un pays où l'on demande encore bien souvent des fiches de paie pour montrer patte blanche en toute occasion, le caractère apparemment empirique des revenus des auteurs agit encore parfois comme un épouvantail, et ce même si l'auteur a des revenus conséquents.

De plus, l'absence de statut général de l'artiste auteur donne un sentiment de danger aux créateurs qui craignent que leurs régimes fiscaux et sociaux soient revisités et amoindris à la faveur d'un changement politique.

Dans ce contexte, la mise en place d'un vrai statut fournirait aux 270 000 artistes auteurs une sécurité qui est souvent difficile à obtenir dans des métiers où, par essence, les revenus ne sont pas stables. Pour nombre d'auteurs, l'un des points d'achoppement de la mission de Bruno Racine sera le maintien des avantages de leur système de retraite complémentaire.



Bruno Chevillons — Basse © Pascal Thiebault

Démocratie, santé, famille, pauvreté, environnement, territoires, fiscalité, migration, richesse, mobilité, sécurité, retraites, économies, mixité, justice, médias, classes sociales, pouvoir d'achat, démographie, crises successives, citoyenneté, égalité, institutions, mode de vie, violence, etc., les récents mouvements de mécontentement des gilets jaunes sont révélateurs des évolutions de nos sociétés. Chacun peut se demander où va-t-on.

Beaucoup ont compté des chômeurs dans leur parentèle, mais nombreux sont ceux qui acceptent de voir augmenter le nombre des laissés-pour-compte sans remettre en cause le système. Pourtant, depuis des années, le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France ne cesse de croître.

*

Selon des chiffres de l'Insee et en considérant une définition restrictive, c'est-à-dire le seuil de pauvreté situé à moins de 60 % du revenu médian de la population (855 euros net par mois – 1026 euros brut pour une personne seule), la France comptait en 2016 quelque 8,8 millions de personnes pauvres, soit 14 % de la population.

La pauvreté touchait 38,3 % des chômeurs, contre 6,4 % des salariés et 7,7 % des actifs occupés.

34,8 % des familles monoparentales sont pauvres — ce qui représente 2 millions de personnes.

Au cours de la même période, le taux de pauvreté est passé de 7,3 % à 8 % de l'ensemble de la population et il ne diminuera plus en France.

D'après les études et résultats publiés le 7 mars 2019 par la Drees, 4,22 millions de personnes sont allocataires d'un minimum social fin 2017. En tenant compte des conjoints et enfants à charge, environ 7 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux.

En 2017, les CAF, à elles seules, ont versé le revenu de solidarité active (RSA socle) à 1 626 199 foyers allocataires de minima sociaux.

Au 1^{er} février 2019, les associations qui viennent en aide aux Sans Domiciles Fixes (SDF) estiment qu'ils sont près de 200 000 en France, hommes, femmes et enfants.

Selon l'observatoire des inégalités, la France compte 25,8 millions d'emplois, occupés par 22,9 millions de salariés et trois millions d'indépendants. 13 % des emplois, soit 3,4 millions de personnes, ont un statut précaire.

D'après les statistiques des restaurants du cœur, 860 000 personnes et 30 357 bébés ont été accueillis et 130 millions de repas ont dû être distribués.

*

Aujourd'hui, 20 % des retraités français déclarent ne pas disposer d'un revenu suffisant pour vivre. Les revenus à la retraite n'atteignent que 51 % du salaire final. Une chute que les retraités n'avaient pas anticipée il y a 30 ans, estimant à l'époque qu'ils allaient recevoir plus de 75 % de leur salaire.

La pension moyenne des hommes s'élève à 1159 euros seulement et celle des femmes à 1004 euros. Mais le montant moyen après impôt (IR et prélèvements sociaux) passe sous la barre des 1000 euros par mois. Après avoir travaillé et cotisé durant des années, les retraités voient leur pouvoir d'achat s'effondrer avec la hausse des cotisations (CSG, minimum vieillesse ou assurance vieillesse et malus des retraites complémentaires) et l'augmentation du coût de la vie.

Les jeunes, déjà lourdement frappés dans le présent par les crises successives, auront une retraite demain, mais quelle retraite? L'avenir du système par répartition conduira à un allongement du temps de travail croisé avec une nouvelle baisse drastique du taux et les pensions seront d'autant plus basses que les salaires actuels sont bas. Ils travailleront plus longtemps, pour gagner encore moins et profiter moins longtemps de leur pension. Avec des revenus toujours plus bas et des charges fixes en constante augmentation, épargner pour se protéger des aléas de la vie, se constituer une retraite complémentaire ou un patrimoine est une gageure que les jeunes ne peuvent soutenir.

*

De surcroît, la hausse de l'endettement public pèsera sur les générations futures. Comme une obligation incontournable. Au 4^e trimestre 2018, la dette publique de la France a atteint 2 315,3 milliards d'euros. L'endettement de la France équivaut à 98,4 % du PIB. Celle des administrations de sécurité sociale augmente de 1,9 milliard. Sur un an, la dette publique augmente de 2,5 %. Nous sommes en période de bas taux d'intérêt et pourtant la dette, c'est 116 millions d'euros par jour. La gravité de cette situation ne fait aucun doute, car l'endettement excède ce que notre potentiel fiscal peut absorber.

Mais mieux encore, le monde est endetté à 310 % du PIB mondial. Déjà en 2016, le FMI avait tiré la sonnette d'alarme sur le niveau record de la dette mondiale qui avait atteint 164 milliards de dollars représentant alors, 225 % du PIB mondial. Et l'endettement ne fait que se poursuivre...

*

Côté santé, la Fédération hospitalière de France a alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur la gravité de la situation financière des établissements publics de santé qui, chaque année, reçoivent des moyens inférieurs à leurs besoins minimum de fonctionnement. Avec un doublement de la charge de travail infirmier en 10 ans, les conditions de travail des infirmières à l'hôpital deviennent insupportables.

*

Parallèlement, en France, le fossé entre riches et pauvres atteint des sommets.

Les 1 % les plus riches ont obtenu, à eux seuls, 22 % des richesses produites en 2017, alors qu'ils en possédaient déjà 17 % il y a 10 ans.

Sur les 20 dernières années, la fortune totale des plus grandes richesses françaises a été multipliée par 12 alors que le nombre de personnes pauvres a augmenté de 1,2 million. Et ça ne devrait pas aller en s'améliorant.

*

En 2017, au niveau international, on a assisté à un accroissement historique des inégalités.

Au total, 82 % des richesses créées dans le monde ont bénéficié à 42 multimilliardaires.

26 milliardaires concentrent entre leurs mains autant d'argent que plus de la moitié de l'humanité (3,8 milliards d'individus).

En cause : l'exploitation sans limites des travers du modèle néo-libéral sans compter les solutions d'évitements fiscaux mis en place par les ultra-riches pour contourner l'impôt.

En 12 mois, la fortune de ce « groupe d'élite » a augmenté de 762 milliards de dollars!

Sur les 10 dernières années, leur fortune a connu une augmentation de 12 % par an, absorbant ainsi la grande majorité des richesses produites dans le monde.

Au final, les 1 % les plus riches au monde détiennent la moitié du patrimoine mondial et s'enrichissent de plus en plus sur le dos de la population mondiale.

Il semble que lorsqu'on est riche, on est toujours riche. Mais que l'on se rassure, quand on est pauvre il en est de même.

*

Les inégalités de revenus sont devenues insupportables. Ce n'est plus un fossé, mais un gouffre. Les disparités de ressources entre milliardaires et pauvres ainsi que la concentration de la richesse mondiale aux mains d'une minorité d'ultrariches s'est encore accentuée en 2018 avec la bienveillance des politiciens de tous bords.

Alors que, entre 2003 et 2013, les plus modestes n'avaient gagné seulement 2,3 % de pouvoir d'achat.

Bernard Arnault domine encore le classement exclusif Forbes des milliardaires français. Estimée à 66,9 milliards d'euros sa fortune représente l'équivalent de 3,7 millions d'années de SMIC (1 202,92 euros net, par mois (soit 1 521,22 euros brut).

Avec 44 milliards distribué en un seul trimestre, la France est au 2^e rang mondial de la redistribution des dividendes aux actionnaires après les États-Unis.

On est laxiste avec la fraude, l'optimisation fiscale et le rôle toxique des banques qui se poursuit. Ultra-riches, banques, actionnaires et avocats spécialisés sont à la manœuvre. L'énorme fraude fiscale baptisée « cum ex », a coûté 55 milliards d'euros, affirment 19 médias, dont Le Monde dans une enquête conjointe. L'arnaque inventée par des financiers qui ont opéré en bande organisée dans 11 États européens qu'ils ont volés en toute impunité depuis quinze ans, consiste à acheter et revendre des actions autour du jour de versement du dividende, si vite que l'administration fiscale n'identifie plus le véritable propriétaire.

Malgré cela, on préserve l'ISF, le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi, on maintient le barème progressif de l'impôt sur le revenu en favorisant les tranches les plus élevées en écrasant, comme de tout temps, les classes moyennes.

Les actionnaires du CAC 40 se goinfrent et les États se taisent.

Les grandes entreprises françaises ont augmenté de plus de 12,8 % les dividendes et les rachats d'actions en 2018, alors qu'on supprime des postes, que l'on ferme des sites et qu'on tarit les services publics, l'hôpital, la santé, l'éducation, la justice, la police, la Culture...

On vend le pays à la découpe, aéroports, parkings, autoroutes. En quelques décennies, une grande partie du patrimoine économique, immobilier, foncier et historique de la France a été dispersé au profit d'investisseurs internationaux. La plupart des entreprises cotées au CAC 40 sont aujourd'hui contrôlées par des fonds de pension, des fonds souverains ou des firmes multinationales, principalement originaires des États-Unis, d'Asie ou du Moyen-Orient.

Avec l'ubérisation et les privatisations, les missions précaires se développent et la force de travail devient jetable et corvéable à merci. On continue à dégrader les conditions de vie et faire les poches des classes moyennes, des pauvres qui souffrent et des retraités pour aider les riches à devenir toujours plus riches.

*

Depuis des décennies, les dirigeants se moquent du bien commun et la vision du monde qui est offerte dépeint un horizon de feu. Mais que faisons-nous ?

La tendance à l'uniformisation par la mondialisation libérale entraîne, en retour, des mouvements de fragmentation, sources de nouveaux conflits avec notamment une montée des fondamentalismes religieux dans nos sociétés sécularisées. Cette situation, liée au modèle libéral, s'avère être un système des plus profitables pour une minorité et un laminoir pour les couches populaires et la classe moyenne, comme il le fut déjà au XIXe siècle. Tous les ingrédients semblent réunis pour que le « populisme » gagne du terrain et apparaisse ainsi comme une des formes les plus visibles des réveils identitaires en cours. L'hystérie nationaliste s'exprime déjà par des réminiscences dans de nombreux pays européens, en Inde, aux États-Unis et dans le monde. Du Royaume-Uni à la Pologne, en passant par l'Allemagne, l'Autriche, la France ou l'Italie, l'Europe est traversée par une vague portée par un discours conjuguant identitarisme et souverainisme.

*

Les politiques ultralibérales cautionnées par les oligarchies politiques en place mettent à jour la réalité d'un modèle qui constitue peut-être un système de création de richesses, mais ce, au prix d'une destruction sans précédent de l'environnement et d'un formidable accroissement des inégalités. Cette richesse captée à grande échelle que par une infime minorité d'individus s'accompagne d'une hausse inédite de la pauvreté. Cette situation s'avère être un système des plus profitables pour une microscopique frange de la population et un laminoir pour les couches populaires et la classe moyenne, comme il le fut déjà au XIXe siècle. Tous les ingrédients semblent donc réunis pour que ce que l'on qualifie généralement de populisme gagne du terrain et apparaisse ainsi comme une des formes les plus visibles des réveils identitaires en cours.

La troisième réunion du groupe de travail, dédié au projet de traité international (Pacte mondial pour l'environnement), s'est tenue du 20 au 22 mai 2019 à Nairobi (Kenya). Derrière un satisfecit officiel se cache la triste réalité. C'est un échec complet des négociations pour l'environnement. Le compromis trouvé, vide le projet de sa substance, en adoptant une simple déclaration politique plutôt qu'un traité international contraignant.

Pourtant, les écosystèmes planétaires sont gravement menacés, et rien ne semble pouvoir enrayer la

tendance. Bien au contraire, les pressions humaines sur l'environnement ne cessent de s'aggraver. Plus de la moitié du vivant parmi les vertébrés a disparu ces quarante dernières années. C'est un constat alarmant. L'extinction des insectes est un phénomène dévastateur pour les écosystèmes. Un déclin qui pèse déjà sur la biodiversité et notre alimentation.

Outre le danger des ultra-violets, le trou qui s'est formé dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique menace les spécimens impressionnants de la mégafaune avec les multiples conséquences dramatiques dues au réchauffement climatique.

Une décharge de plastique flotte entre le Japon et les États-Unis. Ce vortex de déchets représente 1,6 million de km², soit environ trois fois la surface de la France. Selon une étude publiée dans la revue *Scientific Reports*, ce 7^e continent situé dans la zone de convergence des déchets flottants du Pacifique Nord est composé de 80 000 tonnes de déchets plastiques. Malgré cela, l'intensification de cette production se poursuit, car cette matière est un matériau bon marché. Une partie infime du plastique est recyclée. Il ne se dégrade jamais totalement dans l'environnement, mais se fragmente en petites particules à peine visibles à l'œil nu. Ces « microplastiques » sont alors impossibles à retirer du milieu naturel et se retrouvent soit dans la chaîne alimentaire qui nous intoxique insidieusement.

Ceci, sans parler des déversements pétroliers qui infestent l'écosystème, des accidents nucléaires qui ont causé des maladies et décès par contamination, des rejets de matériaux radioactifs qui ont des répercussions importantes sur l'environnement et la santé dans le monde, de la déforestation qui menace la biodiversité, des 3 milliards de tonnes de bombes chimiques à retardement immergées au large des côtes d'Europe du Nord ou de la pollution des produits chimiques qui se propagent dans les nappes phréatiques pour se répandre dans la nature, les sols, les cours d'eau et bien évidemment cette pollution néfaste s'installe une fois de plus dans toute la chaîne alimentaire.

Autour de nous, dans la rue, on est en permanence exposé au dioxyde d'azote. Si l'on savait déjà que certaines catégories de population, enfants, personnes âgées, asthmatique femme enceinte, etc. sont particulièrement sensibles aux particules fines et autres gaz toxiques émis dans l'atmosphère, une étude de l'ONG environnementale *Deutsche Umwelthilfe* publiée en octobre 2018 enfonce le clou.

*

D'après le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union européenne est entrée en déficit écologique depuis le 10 mai 2019. Ce Jour du « dépassement » est le jour à partir duquel nous avons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres et cultivé plus de terres que ce que la nature ne peut nous procurer au cours d'une année. Cela marque également le moment où nos émissions de gaz à effet de serre ont été plus importantes que ce que nos océans et nos forêts ne peuvent absorber. Cette date symbolique est calculée en comparant la consommation annuelle en ressources de la population concernée à la capacité de régénération de la Terre. Le problème est que ce jour emblématique tombe chaque année plus tôt. Le Jour du dépassement est passé du 13 octobre en 1961 au 10 mai cette année 2019. Depuis 1970, le jour de dépassement pour l'ensemble de la planète ne cesse d'avancer. Si toute l'humanité consommait autant de ressources, elle utiliserait l'équivalent de 2,8 planètes Terre pour subvenir à ses besoins.

Après s'être inspirés de différentes études scientifiques, comme celle de la GIEC (organisme intergouvernemental constitué d'experts sur l'évolution du climat), et celle de James Hansen, des chercheurs en ont déduit que New York pourrait se faire envahir par les eaux d'ici 60 à 80 ans. Le rapport de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA), publié en janvier 2017, montre que les côtes américaines, particulièrement la façade Atlantique, sont parmi les plus vulnérables, car il y a un phénomène de subsidence, c'est-à-dire un affaissement de la croûte terrestre qui s'ajoute à la montée de l'océan, a expliqué William Sweet, chercheur à la NOAA, au journal Le Monde.

Une étude de 22 experts publiée le 21 mai 2019 par l'Académie américaine des sciences envisage au moins 187 millions de déplacés climatiques d'ici à la fin du siècle. Selon ces derniers, si rien n'est fait pour infléchir les émissions de gaz à effet de serre, l'eau des océans aura monté de deux mètres en 2100.

Si un tel scénario se confirmait, de nombreuses villes côtières pourraient être submergées par les flots. Même si l'accord de Paris est respecté, les scientifiques affirment que l'eau montera malgré tout d'environ un mètre et la température moyenne augmentera de 2 degrés avant 2100.

Qu'il s'agisse de climat, de biodiversité ou d'usage des pesticides et de santé publique, le constat est anxiogène.

Nos civilisations se meurent.

À notre époque, la sphère économique autonome est détachée de notre vie sociale, il n'y a pas d'expédient à la crise écologique sans réintégrer les faits économiques dans la vie sociale qui prime avant tout. En fait, le capitalisme non régulé et le consumérisme à outrance sont incompatibles avec la moindre question écologiste sérieusement posée.

« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas ».

Victor Hugo

*

Sur un tout autre plan, les critiques à l'égard des médias déferlent : recherche du sensationnalisme, informations erronées, manque d'indépendance ; la confiance est rompue.

La démocratie se languit de l'atonie des débats. Tous nos quotidiens nationaux, toutes nos chaînes d'information, l'essentiel des hebdomadaires de référence et des chaînes de TV privées appartiennent à dix milliardaires prêts à se partager l'accès à nos consciences, à contrôler toutes les fréquences, à exploiter pour leurs intérêts personnels les heures de « temps de cerveau disponibles » que nous leur laissons chaque jour.

Bouygues, Xavier Niel, Dassault, Bernard Arnault, Bolloré, Pierre Bergé, Patrick Drahi, François Pinault, Matthieu Pigasse et Lagardère, possèdent nos médias. Même si ce secteur est souvent déficitaire, ces oligarques, venus du BTP, de l'armement, du luxe ou de la téléphonie, ont accaparé les grands quotidiens nationaux, les chaînes de télévision et les radios, pour asseoir leur influence.

Beaucoup de sondages, un zeste de censure, une once de conflits d'intérêts, un soupçon de pressions, une larme de licenciements, un brin d'ingérence malsaine, saupoudrez tout ça de quelques grains de corruption et d'une propagande structurelle et diffuse et vous avez la recette d'une influence réussie. Cette concentration des moyens de production de l'information entre les mains de quelques-uns met en péril l'indépendance de la presse dans notre pays et porte ainsi atteinte au fonctionnement démocratique.

*

Si l'on remonte en arrière, rappelons-nous que Emmanuel-Joseph Sieyès en France, et John Adams aux États-Unis, étaient les grands défenseurs du système représentatif. Ils s'opposèrent à la démocratie directe de Rousseau et Robespierre, car « la très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction ni assez de loisirs, pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ; ils doivent donc se borner à se nommer des représentants » déclara Sieyès. Son influence sera immense. Le système représentatif deviendra la norme en France puis dans le reste des démocraties mondiales, sauf qu'aujourd'hui il semble arrivé à bout de souffle.

Au nom de la mondialisation, le régime néo-libéral a graduellement persuadé les gens du bien-fondé de ce primat de la raison économique sur le bien-être humain ou la justice sociale. Insidieusement, la misère a bâti

les souffrances sociales et individuelles de ceux que tout concourt à spolier du droit d'expression face à la violence du système et des institutions. Privés à la fois « d'être et d'avoir », les deux modes complémentaires d'existence, des individus ne trouvent que la violence comme réponse à cette exclusion et à cette privation d'avenir. Tout ceci polarise des réactions épidermiques.

*

Aujourd'hui, tout se passe comme si les couches intermédiaires entre le sommet et la base d'une pyramide étaient détruites, de telle sorte que le sommet demeure suspendu au-dessus d'une masse d'individus.

Conséquence, une multitude soudée par la détestation grandissante d'un mode de société délétère qu'on leur a imposé prend de la distance par rapport à la politique institutionnelle et remet en cause les rouages de la démocratie représentative.

Nombreux sont ceux qui s'opposent au système politique dans un contexte de défiance institutionnelle, de brouillage des repères, et leur radicalité de rupture suppose la violence intérieure prête à s'extérioriser face au pouvoir, aux règles établies avec ce sentiment de ne pas être entendu qui les tenaille. C'est une forte protestation qui s'affiche et exprime un rejet du système, mais aussi des gouvernants qui n'inspirent plus qu'une suspicion profonde.

Beaucoup d'êtres ne peuvent plus vivre dignement ou se sentent discriminés dans leur vie. Privés d'avenir, ils éprouvent une indignation certaine et ont recours à l'abstention, aux manifestations, à l'animosité ou à la révolte en réaction.

Les citoyens quant à eux ne disposent d'aucun pouvoir de contrôle envers leurs élus en dehors des élections. Ainsi, le sentiment de dépossession démocratique est de plus en plus vif en France.

*

En fait, nos sociétés sont tellement enracinées dans un mode de vie et une philosophie exclusivement axée sur le succès ou l'échec dans une compétition impitoyable que les intérêts communs et les devoirs civiques sont ressentis comme une vaine déperdition de temps et d'énergie.

Il y a un individualisme grandissant et un repli sur soi avec toujours moins d'engagements.

On assiste à une crise des médiations politiques avec une méfiance qui se porte à l'endroit de toutes les conciliations partisans, professionnelles ainsi qu'à une individualisation du rapport à la politique qui s'articule de manière différente au collectif sous des canaux qui sont en cours d'invention. La voie électorale ne semble plus la bonne, celle des manifestations n'est pas satisfaisante, aussi, les réseaux sociaux deviennent d'autres espaces de mobilisation.

D'autres formes d'échanges citoyens émergent à l'aide des nouveaux moyens de communication. Nous sommes dans une société de l'immédiateté où Internet fait partie des moyens de médiatisation pour avoir un écho instantané par l'intermédiaire d'actions spectaculaires. La sensibilisation se fait individuellement et débouche sur du collectif par transition. Ainsi, la mobilisation se fait beaucoup plus avec un clavier que par des ralliements de rues. Beaucoup utilisent les réseaux sociaux et les outils numériques. Cela peut passer ensuite par des manifestations, puis des actes symboliques pour attirer l'attention.

Chez les jeunes qui n'ont connu que des crises taraudant la société française, l'esprit civique n'a pas disparu il prend de nouveaux aspects circonstanciels et affectifs.

Il est difficile de mesurer les effets de ces nouveaux comportements ou de les décrypter de façon univoque. On est à la croisée des chemins alors que l'attrait radical s'accroît et que l'idéologie du totalitarisme s'insinue sournoisement dans certains esprits.

En regard à cette situation, la violence administrative de nos dirigeants n'est motivée que par leur peur face à l'initiation de ce genre d'expérience intéressante vers une nouvelle civilisation qui est une remise en question de ce qui constitue l'ossature de leur existence.

À chaque élection, l'affrontement bipolaire, populiste contre progressiste, transforme la politique en antagonisme entre le mal et le bien, gommant les essentiels conflits de fond. Tout cela relève d'une confusion idéologique quand on sait toutes les variantes du progressisme ou celles du populisme.

Les partis politiques ont souvent renoncé aux masses ou les ont dédaignés, les trouvant trop apathiques ou trop stupides pour mériter leur attention. Mais la faute qu'ils commettent n'est que la forme desséchée de tant de mépris nuancé qui les accompagne. Comme on dit d'Ulysse, ils aiment les splendides voyages et les longues erreurs.

Le débat de fond s'est interrompu depuis plusieurs décennies. On est tombé dans le slogan. On est en panne de vision et l'électeur a le sentiment de ne pas pouvoir choisir entre des programmes et des perspectives, mais en fonction de figures, d'images ou d'un marketing. La défiance à l'égard des institutions, des idéologies et des représentations du monde s'accroît dangereusement avec des idées subversives.

Ce phénomène est le symptôme d'un dérèglement d'institutions et d'une absence de combats de réflexions ou de convictions qui n'existent plus et ne se font plus.

*

Que penser de l'avenir quand, les sempiternelles questions sociales, économiques et culturelles et des myriades d'interrogations de toutes sortes jaillissent de manière tranchante, pénétrante. Que deviendront nos démocraties quand Google et Facebook connaîtront tout de nos goûts, nos préférences politiques et autres? Qu'advient-il lorsque les humains seront évincés du marché de l'emploi par des ordinateurs performants et que les algorithmes des Big data pourront se passer de notre pouvoir de décision? Que sera le monde de demain lorsque s'allieront de nouvelles technologies démiurgiques à nos mythes collectifs tels que les dieux, l'argent, l'égalité, la liberté, la démocratie? Que deviendra l'humanité avec les problèmes écologiques qui ont été engendrés?

L'eau est le thème qui illustre le mieux les trois piliers du développement durable, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, du développement économique, ou de la préservation des écosystèmes. Il s'agit de défis vitaux.

L'urbanisation et le réchauffement climatique entraînent l'évaporation ou l'évacuation de l'eau avant que celle-ci ait le temps de remplir les nappes phréatiques, réduisant ainsi les ressources en eau douce aux quatre coins de la planète.

Selon les estimations, la population devrait augmenter atteignant 9,5 milliards d'habitants en 2050, entraînant une augmentation de 70 % de la demande de cet élément vital, l'eau!

Dans le monde, l'agriculture est le plus grand consommateur d'eau (70 %), puis l'industrie avec fabrication des produits alimentaires (19 %), et les usages domestiques (11 %).

Dans l'Union européenne, l'industrie consomme plus de la moitié de l'eau douce (51 %) devant l'agriculture (31 %) et l'usage domestique (18 %), des données proches de l'Amérique du Nord.

Si la tendance actuelle se poursuit, la moitié de l'humanité sera en situation de stress hydrique en 2025. En 2050 cela sera 66 %. L'essor démographique va accroître la quantité d'eaux usées domestiques, industrielles et agricoles.

Les aquifères souterrains fournissent de l'eau potable à la moitié de la population mondiale. Mais un sur cinq est surexploité. Les réserves souterraines sont menacées d'épuisement, 20 % d'entre elles sont surexploitées actuellement. Les Nations unies dressent un tableau alarmant de l'accès à l'eau potable dans son rapport 2019. Plus de 800 millions d'humains privés d'eau potable.

Le monde devra faire face à un déficit hydrique de 40 % dès 2030.

*

En épilogue, nous pourrions dire que, comme à chaque changement de siècle, l'homme se tient sur une percée, dans l'intervalle entre le passé révolu et l'avenir indiscernable. Chaque génération nouvelle redécouvre laborieusement les

problématiques séculaires liées aux inégalités, à l'égalité, l'éducation, les religions, aux rapports entre vérité et politique, la crise des cultures, la perte des valeurs, des repères... Comme par le passé, reste la Révolution. Mais comme Malraux le faisait remarquer dans « L'Espoir » : « la révolution joue le rôle que joua jadis la vie éternelle » : elle « sauve ceux qui la font ».

Dans les mots de Faulkner on trouve, « le passé n'est jamais mort, il n'est même pas passé ».

Selon Hegel, la tâche de la conscience est de comprendre ce qui s'est passé, et cette compréhension « est la manière pour l'homme de se réconcilier avec la réalité; sa fin réelle est d'être en paix avec le monde ».

D'après Jiddu Krishnamurti, « La vérité n'est point monolithique. Elle est enrichissement réciproque dans le respect des contraires ».

Pour Antoine de Saint-Exupéry, « La vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier ».

Mais la vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir ou ceux qui supposent l'avoir découverte incidemment. La vérité ne change pas, même si la perception que chacun en a peut varier, car la vie a besoin d'illusions, c'est-à-dire de non-vérités tenues pour des vérités. C'est pourquoi il y a trois vérités : ma vérité, ta vérité et La Vérité.

Pour conclure, tout ceci n'est pas fait pour noircir le trait, mais simplement pour devenir plus conscient à tous les niveaux et dans tous les domaines de votre vie. Une autre vie est possible. Une société plus juste, plus digne. Il existe de nombreuses réussites qui montrent que les choses bougent, que la mutation vers un mode de vie plus durable a commencé. Depuis l'organisation des « marches pour le climat » qui ont débuté en septembre 2018, les jeunes ainsi qu'une multitude de personnes et associations dans le monde se mobilisent pour préserver notre planète et proposer des actions afin de protéger le climat.

Mieux vaut agir que subir, car ce n'est pas en harmonisant le SMIC vers le bas, en augmentant le coût des carburants, du gaz, de l'électricité, en baissant les retraites, en asséchant les services publics que nos responsables changeront les choses. Des solutions existent toujours qui pourraient remettre le citoyen au cœur de la démocratie et inverser le cours des choses.

Comme l'a dit Albert Einstein : « Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire. ». Certaines répliques du film V pour vendetta sont toujours d'actualité :

— J'ose tout ce qui sied à un Homme! Qui n'ose point n'est plus un.

(d'après une citation dans Macbeth [1605], I, 7, de William Shakespeare)

Sociétés

— L'union fait la force! La foi fait l'union!
— Les mots sont le support de la compréhension et pour ceux qui les écouteront l'énonciation de la vérité. Et la vérité c'est que quelque chose va très mal dans ce pays, n'est-ce pas?
— On me dit souvent de me souvenir de l'idée et non de l'homme, parce que l'homme peut échouer, il peut-être arrêté, exécuté et tomber dans l'oubli alors qu'après 400 ans, une idée peut encore changer le monde. Je connais d'expérience le pouvoir des idées. J'ai vu des hommes tuer en leurs noms... et mourir en les défendant. Mais on ne peut embrasser une idée. On ne peut la toucher ou la serrer contre soi. Les idées ne saignent pas, ne ressentent pas la douleur... et elles ne peuvent aimer.
— Les idées sont à l'épreuve des balles.

Soyons conscients que les mouvements en cours sont l'avant-poste d'un nouveau rapport au monde et qui emprunte des chemins imprévisibles en recomposant d'emblée les liens que des êtres entretiennent entre eux. La vision d'une nouvelle société plus humaine, solidaire, avec un commerce éthique. Une altérité absolue. Une vie sociale préservée des turpitudes quotidiennes extérieures et d'un consumérisme outrancier, indécent. Un ailleurs divergeant, où le rapport au monde s'organise sur des bases qui sont différentes de celles en vigueur dans ce monde qui s'atrophie, s'uniformise et procure une forme de sensation de claustrophobie avec cette impression négative qu'il n'y a plus d'échappatoire. Il n'y aura pas d'issue à la crise sociale, économique et écologique sans transformer notre vision des choses, en se dirigeant vers un rapport au monde différent.

La pensée lumière et la réalité obscure ont divorcé.
Le passé n'éclaire plus l'avenir qui marche dans les ténèbres. Il y a des gens qui ne songent qu'à leur petite destinée et en face de cela d'autres qui tombent dans l'extrême inverse. Espérons que, penser en termes de sens commun qui a toujours été seulement pour quelques-uns sera un jour la réalité pour chacun.

Dans l'avenir, il importera de considérer les événements au travers du regard rétrospectif de l'historien et le zèle analytique du spécialiste en sciences politiques.

*

Extraits de textes
Victor Hugo : Extraits du discours à l'Assemblée nationale (1848-1871)
Séance du 11 novembre 1848
http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/victor_hugo/discours_fichiers/seance_11novembre1848.asp

« La grande erreur de notre temps a été de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel, et de les détourner du bien-être des véritables valeurs.

La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être spirituel et intellectuel, c'est-à-dire ce qui relève de l'esprit et de l'éducation, peuvent être donnés à tous.

Le bien-être matériel ne saurait être le but suprême de l'homme. Il importe, pour remédier à cela, de relever l'esprit de l'homme; le tourner, vers la conscience, vers le grand, vers le beau. C'est là que nous trouverons la paix de l'homme avec lui-même, et par conséquent la paix de l'homme avec la société.

Pour arriver à ce but que faudrait-il faire? Précisément tout le contraire de ce qu'ont fait les gouvernements qui se sont succédé. Il faudrait multiplier les écoles, les bibliothèques, les musées, les théâtres, les librairies, les maisons d'études pour les enfants. Multiplier tous les charitables asiles où l'on s'instruit, où l'on médite, où l'on apprend quelque chose, où l'on devient meilleur. En un mot, il faudrait faire pénétrer de toutes parts la lumière dans l'esprit du peuple, car c'est par les ténèbres qu'on le perd.

Ce ne sont pas les grandes aptitudes qui manquent; ce qui manque, c'est l'impulsion! C'est l'encouragement enthousiaste d'un gouvernement, une volonté politique. Je réprovoie toutes les réductions budgétaires qui amoindrissent l'éclat utile des lettres et des arts, mais aussi, celui de la recherche et de la santé, de l'éducation et des sciences.

Toutes les réductions proposées sur le budget de la culture sont mauvaises à double titre : elles sont insignifiantes au point de vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue. On pousse à de bien maigres économies pour de bien grands dégâts!

Nos responsables sont tombés dans une méprise regrettable, ils croient faire une économie d'argent, mais c'est une pénurie de lumière et de paix qu'ils engendrent. Je la repousse pour l'honneur de notre pays, je la repousse pour la dignité de l'humanité. »

Voir aussi « Détruire la misère » Discours à l'Assemblée nationale le 9 juillet 1849



Vercors Music Festival 2018 Juliette Armanet © Mathias Nicolas

Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse et des arts dramatiques.

DÉCLARATION D'ADHÉSION ET MANDAT

N° matricule * : _____

* ne rien inscrire

Je soussigné (e) :

NOM (en majuscules) _____

Prénoms : _____

Instruments ou discipline (s) : _____

Domicile : _____

Code postal : _____ Ville _____

Né (e) le : _____ à _____ Dept. : _____

Nationalité : _____ Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ site internet : _____

Intermittent Permanent Enseignant Portable : _____

Musique (classique, variétés, jazz)** Danse (classique, contemporaine, jazz)** Art dramatique

Autre _____

Situation de famille (célibataire, marié, divorcé)**. Enfants à charge : _____

** rayer les mentions inutiles

Déclare par la présente adhérer librement en qualité de membre actif au Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la Musique, de la Danse et des Arts Dramatiques (S.A.M.U.P.).

En conséquence, je m'engage :

a) A acquitter librement ou sur simple réquisition ou rappel, le montant de la cotisation mensuelle dont le taux est fixé par le Bureau Exécutif.

b) A respecter les statuts et le règlement intérieur du Syndicat ainsi que les règles de la profession. Je déclare en outre donner mandat total et absolu au S.A.M.U.P. pour me représenter dans

tous les litiges qui résulteraient d'infraction aux conventions, contrats ou protocoles d'accord collectifs ou individuels qui se produiraient au cours des emplois que je serais appelé à tenir et je m'engage par ailleurs à ne pas commettre d'actes qui puissent nuire au Syndicat et à la profession.

Le mandat ci-dessus ne prendra fin qu'en cas de démission ou de radiation du Syndicat.

Fait à..... le

L'adhérent(e) doit écrire de sa main : « LU ET APPROUVE » et signer.

ADHESION

Droit d'adhésion : 30,00 €

___ Timbres mensuels*** _____

Total : _____

*** Voir tableau au verso pour le montant de la cotisation

Prélèvement automatique (Si vous choisissez ce mode paiement, veuillez remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement de cotisation syndicale).

BAREMES 2019 SAMUP EN EUROS

FORMULE : Adhésion 30,00 €uros + 6 mois de cotisations lors de l'adhésion

La cotisation syndicale est déductible à 66 % de vos impôts

| TIMBRES MENSUELS | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|----------------------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Salaires inférieurs à 1 195,80 € (SMIC : 1 498,47 €) | 1% sur les revenus globaux | | | | | | | | | | | |
| de 1 195,80 à 1 498,47 | 11,63 | 23,26 | 34,89 | 46,52 | 58,15 | 69,78 | 81,41 | 93,04 | 104,67 | 116,30 | 127,93 | 139,56 |
| de 1 498,48 à 1 943,31 | 15,66 | 31,32 | 46,98 | 62,64 | 78,30 | 93,96 | 109,62 | 125,28 | 140,94 | 156,60 | 172,26 | 187,92 |
| de 1 943,32 à 2 659,12 | 20,79 | 41,58 | 62,37 | 83,16 | 103,95 | 124,74 | 145,53 | 166,32 | 187,11 | 207,90 | 228,69 | 249,48 |
| de 2 659,13 à 3 178,61 | 24,51 | 49,02 | 73,53 | 98,04 | 122,55 | 147,06 | 171,57 | 196,08 | 220,59 | 245,10 | 269,61 | 294,12 |
| de 3 178,62 à 4 352,71 | 28,54 | 57,08 | 85,62 | 114,16 | 142,70 | 171,24 | 199,78 | 228,32 | 256,86 | 285,40 | 313,94 | 342,48 |

Le SAMUP demande à ses adhérents ayant des revenus de plus de 4 352,71 € par mois de bien **vouloir verser des cotisations correspondant à la juste appréciation de leurs revenus.**

Etudiants entrant dans la profession : 30,00 € pour l'année.

Retraités sans activité professionnelle musicale : 30,00 € pour l'année.

Retraités avec activité musicale : tarif correspondant aux revenus globaux.

Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle.

Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage).



Email : samup@samup.org — Site : www.samup.org

SAMUP 21 bis, rue Victor Massé 75009 Paris - Tél. : 01 42 81 30 38 - Fax : 01 42 81 17 20



CONTACTEZ VOTRE SYNDICAT!

SAMUP 21 bis RUE VICTOR MASSÉ . 75009 PARIS
01 42 81 30 38 . samup@samup.org

SAMUP

Syndicat
des Artistes Interprètes
et Enseignants
de la MUsique,
de la Danse
et des Arts Dramatiques.

21 bis rue Victor Massé
75009 Paris

☎ 01 42 81 30 38
samup@samup.org
www.samup.org



Président Fondateur
Gustave CHARPENTIER
Président d'honneur
Pierre BOULEZ